

Je ne dirai rien de sa carrière comme surintendant de police, si ce n'est qu'il a rendu des services réels à la Province, services qui ont été reconnus de la part du gouvernement de Boucherville, par la gratification d'un millier de dollars octroyée à sa veuve. Pareille libéralité ne s'était encore vue, en faveur d'aucun employé public, sous le nouveau régime.

Ce qu'il faut dire toutefois, car à mon défaut, tout le monde serait prêt à le proclamer, c'est que le major Voyer, tout en créant une discipline régulière dans le corps de police, a su se faire aimer de ses subordonnés, au point d'élever parmi eux, le sentiment du devoir jusqu'au zèle. Quant à leur affection, en maintes circonstances, elle s'est manifestée par des sacrifices personnels, et par des témoignages indéniables d'affection profonde.

Le 21 février dernier (1876), la population de notre ville de Québec était en émoi par la nouvelle que le Major L. N. Voyer, Surintendant de la Police Provinciale, venait de tomber frappé à mort d'un coup d'arme à feu échappé de sa propre main. On accourt de tous côtés, on se presse autour du bureau de police où a eu lieu le terrible accident. Une foule immense, inquiète, alarmée, remplit bientôt la rue Sainte-Ursule, mais seuls un prêtre, le Révd. M. Godbout et deux ou trois médecins ont pu pénétrer jusqu'auprès du blessé. On se demande tout bas des détails sur le triste événement, personne ne peut en donner. Le malheur n'est que trop réel, quant aux circonstances qui l'ont amené, tout le monde les ignore. Les médecins vont et viennent, l'air préoccupé, sous eux, sans répondre aux questions qui se croisent sur leur passage, et lorsque le prêtre apparaît, les yeux baissés, comme absorbé dans sa dou